

POURQUOI PAS VOUS ?

La Caisse des Écoles débutera un nouveau mandat à partir d'avril 2024. Vous souhaitez :

- participer aux délibérations sur la prise des décisions ?
- participer au financement des actions et projets pour les élèves de la ville ?
- être informé sur les actions menées au sein des écoles et des collèges ?

Si vous avez plus de 18 ans, êtes domicilié à Châtillon ou avez un enfant scolarisé dans une école châtilloise, vous pouvez envoyer le bulletin ci-dessous à l'adresse :

Centre Administratif, Direction de l'Éducation, 79 rue Pierre Semard, 92320 Châtillon.



BULLETIN D'ADHESION POUR L'ANNÉE 2024

- Je souhaite ADHERER à la Caisse des écoles de Châtillon, je joins un chèque d'un montant de 8 € minimum, libellé à l'ordre du Trésor Public.
- Je souhaite FAIRE UN DON à la Caisse des écoles de Châtillon, je joins un chèque d'un montant de _____ €, libellé à l'ordre du Trésor Public.



Les adhésions ou dons à la Caisse des Ecoles sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du total des versements, dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer. Un justificatif vous sera adressé.

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

92320 - CHÂTILLON

E-MAIL

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

VOTRE ENFANT

NOM

PRÉNOM

CLASSE

ÉCOLE